

Interview sur France Inter

Le Président François Hollande invité le lundi 5 janvier 2015

Nathalie : Bonjour Monsieur le Président.

LE PRESIDENT : Bonjour Nathalie.

Nathalie : Monsieur le Président, j'ai expérimenté à 50 ans la fin de vie de mon mari, mort en décembre 2013 de la maladie de Charcot, sans pouvoir recourir à la mort assistée, comme il le souhaitait. Depuis, je milite de manière indépendante pour la légalisation du suicide assisté en France, et j'ai actuellement une pétition – que je vous ai adressée d'ailleurs – et qui continue d'être signée chaque jour sur Internet. Aujourd'hui, plus de 80.000 personnes ont signé mon texte. Je vais être directe, Monsieur le Président. Les conclusions du rapport LEONETTI - CLAEYS sont très insuffisantes. Vous connaissez probablement la proposition de loi de Véronique MASSONNEAU qui sera débattue le 29 janvier prochain à l'Assemblée nationale, proposition qui est de légaliser le suicide assisté et l'euthanasie. **Ma question est la suivante, Monsieur le Président, quelle est votre position par rapport à cette proposition de loi qui respecte votre engagement 21 ?**

Patrick COHEN : Merci Nathalie.

LE PRESIDENT : Nathalie, c'est une des questions les plus graves, plus lourdes : décider de la mort, de la mort d'un proche. Donc par rapport à cette question, j'ai effectivement pris un engagement dans la campagne présidentielle, mais surtout, j'ai voulu qu'il y ait une réflexion qui puisse être engagée, qui puisse être menée avec le souci de trouver une solution de rassemblement. Donc il y a d'abord eu un rapport confié au professeur SICARD, puis ensuite, le comité d'éthique a été saisi, il a donné ses conclusions, et deux parlementaires ont fait un travail, monsieur LEONETTI et monsieur CLAEYS. J'en suis arrivé à la position suivante, et elle va être débattue au Parlement dans les prochains jours : **nous ne pouvons pas en rester à la loi actuelle, ce qu'on appelle la loi Léonetti**. Nous devons faire deux avancées majeures, d'abord, que la volonté des malades puisse être respectée, même quand ils ne sont pas malades ; **c'est ce qu'on appelle les directives anticipées**.

Patrick COHEN : Quand il y a des directives et quand il y a une volonté exprimée avant la mort du patient.

LE PRESIDENT : Donc toute personne pourra **émettre des directives à tout moment**, parfois même les corriger au cours de son existence, pour dire ce qui doit être fait dans les circonstances où cette personne pourrait être en fin de vie, et subir des traitements qui sont insupportables. **Ça, c'est la première avancée. La seconde avancée**, c'est, même s'il n'y a pas eu de directives anticipées, et que la personne est dans une situation incurable, et a des souffrances insupportables, et qu'il est question donc à ce moment-là d'arrêter les traitements. Chacun a en mémoire un certain nombre de cas. A ce moment-là, il sera possible, dans certaines conditions, de **faire entrer le patient en sédation profonde**, c'est-à-dire en apaisement, et en le faisant dormir, puis, d'arrêter les traitements, et donc aller vers un accompagnement de la fin de vie, de la mort. Apaisement des souffrances, respect des décisions des malades, je pense que ce sont deux grandes avancées qui permettront de faire franchir une étape importante dans les droits et les libertés dans notre pays.

Patrick COHEN : Les conclusions de messieurs LEONETTI et CLAEYS sont donc les vôtres.

LE PRESIDENT : Oui.

Patrick COHEN : François HOLLANDE, vous les faites vôtres...

LE PRESIDENT : Je les fais miennes parce que, elles rejoignent d'ailleurs celles qui avaient été émises par le comité d'éthique.

Patrick COHEN : Et pour des raisons de consensus, vous ne souhaitez pas aller plus loin.

LE PRESIDENT : Non, pas seulement de consensus, parce que je pense que c'est la bonne position.

Patrick COHEN : Et le suicide assisté ?

LE PRESIDENT : **Le suicide assisté, c'est une autre demande qui est faite**, qui est d'ailleurs, à ce moment-là, sans qu'il y ait nécessairement proximité de la mort, ça serait l'ouverture d'un droit qui serait de faire que, on demande la fin de vie, soit par euthanasie, soit par suicide assisté. Alors même que la mort n'est pas proche et que la souffrance n'est pas encore avérée, peut-être y aura-t-il une nouvelle étape plus tard, mais je considère que là, dans le moment où nous sommes, de pouvoir avancer avec les directives anticipées, et de permettre l'accompagnement de la mort, en respect avec la décision du malade, à partir de la décision du malade, et de sa famille, je pense que c'est un point très important.